

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents :BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance :BOLLE Marie-Claire

**DÉLIBÉRATION N°2024-50 – Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie
LICENCE IV**

Vu la délibération n° 2024-42 du 5 septembre 2024 approuvant l'acquisition d'une licence pour
l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie sur la commune de Genouillé,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Vienne n°2024 DCL-BER-643 en date du 24 octobre 2024 portant
autorisation de transfert d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie de la commune de
Segré en Anjou Bleu (49500) vers la commune de Genouillé (86250),

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de cette licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème}
catégorie au prix de 12 000 € ht soit 14 400 € ttc
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance
Marie-Claire BOLLE



Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20241114-D50_2024-DE
Reçu le 19/11/2024